

LAÏCITÉ

«Trennung.lu»
remet le paquet

Plus de trois ans après le lancement de sa pétition pour une séparation de l'Église et de l'État, l'association Trennung.lu (séparation) appelle à nouveau à oser la défection. Face à la nécessité de faire des économies pour soulager le budget de l'État, Trennung.lu rappelle que plus de 20 millions d'euros coulent chaque année des caisses de l'État dans les poches de l'Église. L'association met en question le fait que le budget des cultes ne soit pas affecté par les mesures d'économie actuellement prévues par le gouvernement et invite à signer une pétition pour la séparation immédiate de l'Église et de l'État.

www.trennung.lu

DIPLOMATIE

Juncker se rend
au Japon

Le Premier ministre, Jean-Claude Juncker, effectuera une visite de travail au Japon la semaine prochaine. À Tokyo, il rencontrera son homologue japonais, Yukio Hatoyama. Les discussions porteront sur les relations bilatérales entre les deux pays, ainsi que sur des sujets d'actualité européenne et les relations entre l'Union européenne et le Japon. Par ailleurs, le Premier ministre recevra le titre de docteur honoris causa de l'université Sophia de Tokyo.

SÉCURITÉ SOCIALE

Indemnités
partagées

L'entrée en vigueur le 1^{er} mai dernier d'un règlement européen concernant la sécurité sociale aura un léger impact financier sur le système luxembourgeois. C'est ce qui ressort de la réponse du ministre de la Sécurité sociale, Mars di Bartolomeo, à une question parlementaire. Ainsi, une nouvelle disposition en matière d'indemnisation de chômage prévoit une compensation entre l'État où la personne concernée a perdu son emploi et son État de résidence, tenu d'indemniser le chômeur d'après sa législation. Par conséquent, le Fonds pour l'emploi luxembourgeois devra rembourser les indemnités payées par l'institution du lieu de résidence du frontalière pendant les trois premiers mois.

«La crise s'arrête devant l'église»

Liberté de conscience (Libco) estime que la constante hausse du budget des cultes est injustifiée en cette période de crise.

L'association laïque Liberté de conscience, qui milite pour la séparation des Églises et de l'État, lance «en ces temps de crise... une campagne contre le financement des Églises».

De notre journaliste
Jean Rhein

Depuis sa fondation, Liberté de conscience (Libco) revendique l'abrogation de tous les privilèges des Églises et la suppression pure et simple de tous les fonds qui leur sont alloués. «La pratique religieuse est une affaire privée» est l'un des principes premiers défendus par l'association luttant pour une séparation des Églises et de l'État, préférant plutôt le modèle de laïcité à la française que celui de

l'unionisme belge. L'association constate que «les Églises semblent être miraculeusement épargnées de toute économie budgétaire. En effet, non seulement les dépenses leur relatives sont tout sauf transparentes, mais leur montant ne semble point en relation avec le nombre décroissant des messaliants.»

Ce constat est encore corroboré par le nombre croissant de demandes de radiation de la liste des baptêmes du culte catholique.

Libco admet qu'il ne lui est pas possible de déterminer le montant exact du financement étatique dont profite l'Église catholique. D'ailleurs, les allocations versées aux autres cultes ne servent que de prétexte pour justifier ceux dont

bénéficient l'Église catholique du Luxembourg et les innombrables associations dans le giron de celle-ci. Un récent communiqué de Libco énumère quelques-uns des fonds distribués à l'Église catholique. Vu le manque de transparence dans les finances de l'État, le décompte n'est certainement pas complet. D'innombrables dépenses ne sont pas quantifiables, et faute de chiffres officiels, le relevé s'est limité aux chiffres indiqués dans les budgets publiés..

➤ **Un budget des cultes en hausse, malgré la crise**

Le total des dépenses au profit des Églises que Libco a pu récapituler se présente comme suit :

Rémunérations des ministres du culte (2010) :

22 783 799 euros

Enseignement religieux à l'école fondamentale (estimation 2007) :

31 789 546 euros

Enseignement religieux dans l'enseignement secondaire :

pas de chiffres disponibles

Dépenses des communes (2007) :

11 691 383 euros

Pensions pour les curés (2007) :

3 669 422 euros

Fonctionnement du séminaire (1999) :

11 251 934 euros

En ce qui concerne le fonctionnement de l'institut catéchiste, les dépenses pour associations catholiques, les revenus de la fortune immobilière, les legs, aucun chiffre n'est disponible.

Les recettes de l'Église catholique s'élèvent annuellement à bien plus de 81 millions d'euros.

Libco rappelle quelques autres chiffres «qui sautent aux yeux» :

- 292 nouveaux postes ont été créés en 1998 lors du vote des conventions avec les cultes catholique, protestant, judaïque et orthodoxe. «Ces postes ne sont pas prévus par la Constitution luxembourgeoise», constate l'association.

- Chaque curé desservant plus d'une paroisse touche un supplément de plus de 1 000 euros, alors qu'il ne peut faire qu'une messe à la fois». Les 80 curés s'occupent ainsi de 273 paroisses, sans compter les localités dans lesquelles il y a plus d'une église.

- Le budget «consommé» par chaque séminariste revient à 281 359 euros (chiffres de 1999). Quatorze enseignants à temps plein et six à temps partiel s'occupent des 63 séminaristes.

- Les communes dépensent plus de onze millions d'euros pour l'entretien, la rénovation... des bâtiments qui ne sont fréquentés régulièrement que par 5 % de la population.

- Les dépenses pour l'enseignement religieux correspondent à 7,14 % des dépenses de l'enseignement fondamental (en 2007/2008, cela représentait 968,78 euros par élève, c'est-à-dire 31,8 millions d'euros).

Libco entend alerter une nouvelle fois l'opinion publique à propos des montants exorbitants et non justifiés. La nouvelle campagne est illustrée par un autocollant créé par l'artiste Guy W. Stoos.



La campagne de sensibilisation de Libco (Liberté de conscience) est illustrée par l'autocollant de Guy W. Stoos.

Les Églises catholique et protestante d'Allemagne ont tenu, le jour de l'Ascension, à Munich, leur 2^e diète œcuménique. L'occasion de dresser un état des lieux et d'analyser les problèmes qui préoccupent les fidèles.

Une nouvelle fois, c'est l'Église catholique qui a monopolisé l'ordre du jour, cette fois, malgré elle. Ainsi, en présence de 4 000 spectateurs, le forum central était consacré aux abus sexuels. La question qui traumatise l'Église catholique ne peut laisser personne indifférent, puisqu'elle est devenue un problème sociétal, dans la mesure où les pratiques de violence dans la pédagogie ancienne sont remises en cause également.

L'évêque de Trèves, Stephan Ackermann, chargé au sein de la conférence épiscopale catholique allemande de la délicate mission de l'affaire des abus

Discrimination
des sexes

Jean Rhein



sexuels, a recueilli de vives protestations en déclarant qu'il n'y avait pas lieu de mettre en cause la politique de l'Église.

Les théologiens catholiques qui revendiquent des réformes sérieuses sont rares. Dans la hiérarchie catholique, la prudence et la mesure dans les propos est de rigueur. L'exemple Drewermann est omniprésent dans les esprits.

Il est incontestable que l'admission de femmes à la prêtrise serait un enrichissement. Cette question d'ordre privé ne

concerne que les catholiques. Eux seuls se prononceront au sujet des principes selon lesquels ils entendent organiser l'exercice de leur culte. On l'a dit de nombreuses fois : la pratique de la sexualité est l'affaire des deux sexes, alors que dans l'Église catholique, seuls les hommes ont voix au chapitre.

Les abus ne sont pas liés au célibat, mais ils sont certainement la conséquence d'une immaturité sexuelle dans laquelle se retrouvent tous les prêtres de l'Église romaine, sauf ceux

qui ont rompu leurs vœux. «Ils ne sont pas tous pédophiles, a dit un psychiatre catholique, lors de son sermon, mais ils se comportent comme s'ils l'étaient!»

L'une des grandes stars de la manifestation fut incontestablement l'évêque protestante Margot Käßmann, démissionnaire de son poste de présidente du collège épiscopal protestant allemand, il y a trois mois, après un épisode d'alcool au volant. Käßmann a mis en garde contre la diabolisation du contrôle des naissances et de l'usage des moyens contraceptifs. «Seul un amour sans craintes rend possible une parenté responsable», a-t-elle déclaré. De belles phrases qui contrastent avec les préceptes des catholiques.

Les grandes questions sociétales ne peuvent être refoulées éternellement au Grand-Duché non plus. La législation sur l'interruption volontaire de gros-

sesse fait partie de ces questions-là. Malgré tous les moyens budgétaires qui sont mis à sa disposition, l'Église catholique s'obstine à présenter des solutions rétrogrades, inadaptées aux réalités. Ce discrédit, pour autant qu'il existe, ne concerne pas exclusivement l'organisme visé; l'Église prodigue des valeurs rétrogrades avec les moyens budgétaires que l'État a mis à sa disposition, sans aucun contrôle d'efficacité sur les moyens engagés.

L'Église catholique est la première à violer la législation sur l'égalité de traitement des deux sexes dans le monde professionnel.

D'ailleurs, d'où vient le célibat? Les dignitaires de l'Église n'ont jamais voulu secourir les enfants du bas clergé, pour lesquels des rentes alimentaires auraient dû être versées. Elle ne veut pas partager ses richesses, tout simplement!